

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 4 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le lundi 4 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-Achâtel était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLAS, Maire.

Etaient présents :

NICOLAS Stéphane, SIMONIN Bertrand, MARI Xavier, NICOLAS Jean-François, COLSON Frédéric, KOSCHER Virginie, Sandrine DOYEN.

Absents excusés : HERBIET Alain, Maryse DESARCE, Cécile PIAZZA.

Secrétaire de séance : DOYEN Sandrine.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2019 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

1°) Bons cadeaux au personnel communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont décidé d'attribuer à l'attention du personnel communal à l'occasion de la fin d'année des bons cadeaux auprès de la Poste comme suit :

- 130 € au profit de la personne chargée du nettoyage des locaux
- 230 € pour la secrétaire de mairie.

2°) Imputation au compte 6232 – animation repas des Seniors

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que soit porté au chapitre 011, article 6232 « Fêtes et cérémonies » les frais inhérents à l'animation qui sera prévue lors du repas des Seniors.

Divers :

- Une séance d'initiation aux gestes de premiers secours aura lieu le samedi 23 novembre prochain à la salle communale.
- Frédéric Colson tient à souligner son étonnement pour ce qui concerne l'aménagement de l'aire de covoiturage située au rond point du Cheval Blanc, ayant constaté que les matériaux utilisés ne semblaient pas adaptés à ce lieu commun, ni justifiés du point de vue esthétique. Compte tenu de cela, il regrette à posteriori, d'avoir accepté la modification des statuts à la CC du Sud Messin lui donnant la compétence pour l'aménagement des aires de covoiturage.
- Les travaux d'assainissement suivent leurs cours avec le raccordement aux habitations.
- Le maire remercie les bénévoles et membres de l'AFR pour l'organisation de la fête d'Halloween qui a connu un franc succès.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu le 10 novembre, conjointement avec la commune de Solgne.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS